



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Defense et usage

Question écrite n° 46687

Texte de la question

Le 21 novembre 1996, l'Institut français des relations internationales (IFRI) a organisé à son siège un colloque sur « le développement économique et social des territoires palestiniens : quelles options, quelles perspectives ? ». L'originalité de ce colloque organisé par une association française, sur le territoire français, était que l'ensemble de la manifestation s'est déroulée en anglais sans interprétation, simultanée ou pas. M. André Fanton demande à M. le ministre des affaires étrangères si cette attitude lui semble légitime de la part d'un organisme qui a reçu, en 1993, 6 736 736 F de subventions et, en 1994, 10 720 000 F d'aides. Il lui demande les mesures qu'il compte prendre pour que ce genre de faits ne se reproduise pas.

Texte de la réponse

Le ministère des affaires étrangères apporte effectivement, avec d'autres départements ministériels français, une aide substantielle à l'IFRI. Il assure notamment le paiement de la contribution française au Centre de recherche sur les relations franco-allemandes (CERFA). Ce ministère soutient également, au cas par cas, l'organisation de certaines manifestations comme par exemple, en 1996, une conférence consacrée à l'ASEAN. En revanche, le ministère des affaires étrangères n'a pas été associé au colloque évoqué par l'honorable parlementaire. Une grande attention est en effet toujours portée à l'utilisation de la langue française dans les conférences internationales. Parmi les conditions d'octroi d'une aide publique à une manifestation figure, au premier rang, l'usage du français ou, à tout le moins, la mise à disposition d'une traduction en français pour les participants. S'agissant du colloque de l'IFRI sur le développement économique et social des territoires palestiniens, une lettre a d'ailleurs été adressée par le délégué général à la langue française au directeur de l'IFRI, afin d'attirer son attention sur l'absence regrettable d'un dispositif de traduction.

Données clés

Auteur : [M. Fanton André](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46687

Rubrique : Langue française

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 décembre 1996, page 6685

Réponse publiée le : 17 février 1997, page 791